

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2829

25 novembre 2008

### SOMMAIRE

3 E.P. Car Park Advisors, S.C.A. ....	135748	Luxmaschinn S.à r.l. ....	135758
Albergo Luxembourg Holdco S.à r.l. ....	135763	Macquarie International Investments Holdings L.P. & Cies S.E.N.C. ....	135748
Alphabet S.A. ....	135787	Marburg S.A. ....	135762
Apsys Investment S.à r.l. ....	135746	Markodif S.A. ....	135747
Art Security (Luxembourg) ....	135768	Midi 23 ....	135768
Bear Stearns Asset Management (Luxembourg) S.A. ....	135784	Mont d'Or S.A. ....	135785
Born ....	135787	Newton Luxembourg ....	135769
Cartonplastgroup Holding SA ....	135771	Opilop SA ....	135758
Centuria Monaco S.à r.l. ....	135766	Overseas Properties, Ltd. S.A. ....	135761
Circle EU Holding S.A. ....	135785	Picigiemme S.à r.l. ....	135764
Corton Meyney S.A. ....	135763	Prim Couture S.à r.l. ....	135746
Credit Suisse Finance (Luxembourg) S.à r.l. ....	135765	Quality Publishing International S.A. ....	135759
Credit Suisse Funding (Luxembourg) S.à r.l. ....	135767	Royale Neuve IV S.à r.l. ....	135790
Credit Suisse Westferry Investments (Luxembourg) S.à r.l. ....	135765	Royal Media Group S.à r.l. ....	135757
Cutty Sark S.à r.l. ....	135761	Serenim S.A. ....	135769
De'Longhi Finance S.A. ....	135764	Smiths Finance Luxembourg S.à r.l. ....	135764
Eastwood S.A.H. ....	135757	Smiths Group Luxembourg S.à r.l. ....	135766
Ecco-Lux ....	135762	Société Financière Robichon S.A. ....	135760
Emery S.à r.l. ....	135756	Société Holding Pelmo ....	135768
Energy Standard Group Luxembourg S.A. ....	135762	Société Immobilière Palmandaise S.A. ..	135768
Energy Standard Group Luxembourg S.A. ....	135791	Sogim S.A. ....	135759
Flystar S.à r.l. ....	135759	Soria S.A. ....	135792
Freefashion S.à r.l. ....	135747	Spaluxe S.A. ....	135790
Galva Power Luxembourg S.A. ....	135761	Spike Investments S.A. ....	135767
Global Sat S.A. ....	135758	Superfund of Hedge Funds SICAV ....	135769
IFCI New Participations S.A. ....	135791	T Alpha S.à r.l. ....	135762
Immo 3000 Sàrl ....	135770	Titano Fund ....	135760
International Capital Growth (Luxembourg) S. à r.l. ....	135755	Versis S.A. ....	135770
Klein-Angelsberg S.à r.l. ....	135747	Vintage Holdings S.à r.l. ....	135756
Logiciel Graphics S.A. ....	135746	Vitrotech SA ....	135783
Ludovica S.A. ....	135763	Vopium S.A. ....	135760
		WCS Wedding's Convergent Services S.à r.l. ....	135756
		World Power Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	135791

**Apsys Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 94.881.

—  
**EXTRAIT**

En date du 4 novembre 2008, l'Associé les gérants de la Société ont pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 232, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008144059/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04531. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

---

**Prim Couture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 47, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 18.802.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/10/2008*

Le siège de la société Prim Couture S.à r.l a été transféré au 47, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

*Pour la société*

PKF Weber et Bontemps

*Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises*

Signature

Référence de publication: 2008144061/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01580. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

---

**Logiciel Graphics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.022.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 6 novembre 2008*

Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Pietro LONGO, démissionnaire, dont il achèvera le mandat qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 7.11.2008.

Pour extrait sincère et conforme

LOGICIEL GRAPHICS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008144066/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04161. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

---

**Freefashion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 47, rue des Genêts.  
R.C.S. Luxembourg B 33.781.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinairement du 01/10/2008*

Le siège de la société Freefashion S.à r.l. a été transféré au 47, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

*Pour la société*  
PKF Weber et Bontemps  
*Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises*  
Signatures

Référence de publication: 2008144062/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01582. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080169971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

---

**Klein-Angelsberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 47, rue des Genêts.  
R.C.S. Luxembourg B 55.875.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/10/2008*

Le siège de la société Klein-Angelsberg S.à r.l. a été transféré au 47, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

*Pour la société*  
PKF Weber & Bontemps  
*Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises*  
Signatures

Référence de publication: 2008144063/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01578. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080169965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

---

**Markodif S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 95.123.

—  
Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 30 juillet 2003 entre:

Société domiciliée: MARKODIF S.A., Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

RCS, Luxembourg: B 95.123

et

Domiciliataire: Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

RCS, Luxembourg: B 28.967

a pris fin avec effet au 6 octobre 2008

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008144060/655/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03154. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080169819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

---

### 3 E.P. Car Park Advisors, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 95.535.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/10/08.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008135291/6215/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07423. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080158472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

### Macquarie International Investments Holdings L.P. & Cies S.E.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 142.903.

#### STATUTES

In the year two thousand eight, on the seventh of November, at 8.00 a.m.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) "MACQUARIE INTERNATIONAL INVESTMENTS HOLDINGS L.P.", a limited partnership having its registered office at C/O Macquarie Bermuda Investments Limited, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton Hm11, Bermuda.

2) "MACQUARIE INVESTMENT HOLDINGS No.2 Pty. Limited", a limited liability company existing under the laws of Australia, having its registered office at Level 10, 135 King Street, Sydney NSW 2000, Australia,

both here represented by Ms Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, acting by virtue of two proxies given on the 6 of November 2008, which, after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to execute the deed of formation of a general partnership (in French: "société en nom collectif") which they declare to form between them, the articles of which will read as follows:

**Art. 1. Form.** There is formed a general partnership ("société en nom collectif") between the founders and all persons which could become partner in the future (the "Partnership"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Corporate name.** The Partnership will have the name of "MACQUARIE INTERNATIONAL INVESTMENTS HOLDINGS L.P. & Cies S.E.N.C.".

#### **Art. 3. Registered office**

3.1 The registered office is established in Luxembourg.

3.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the partners representing at least 50% of the Partnership capital.

3.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Partnership, the registered office of the Partnership may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Partnership's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Partnership. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Managers.

#### **Art. 4. Object**

4.1 The corporate object of the Partnership is:

4.1.1 to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments (including but not limited to notes, bonds, convertible bonds and redeemable convertible bonds) in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests and;

4.1.2 to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Partnership or any company or entity belonging to the same group as the Partnership (hereafter referred to as the "Connected Entities" and each as a "Connected Entities"), within the limits of the laws of Luxembourg.

4.2 For purposes of article 4.1.2, an entity shall be deemed to be part of the same "group" as the Partnership if such other entity directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Partnership, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.3 The Partnership may in particular enter into the following transactions:

4.3.1 make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries (whether corporate entities, partnerships or sociétés de personnes) of the Company or of a Connected Entity;

4.3.2 borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

4.3.3 advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Entity;

4.3.4 enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Partnership, or any director, manager or other agent of the Partnership or any of the Connected Entities, and to render any assistance to the Connected Entities, within the limits of the laws of Luxembourg;

4.3.5 enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Partnership may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

4.3.6 enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to its purpose;

it being understood that the Partnership will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

**Art. 5. Duration.** The Partnership is formed for an unlimited period of time.

#### **Art. 6. Share capital**

6.1 The Partnership capital is established at one million nine hundred and fifty-nine thousand seven hundred and sixty Euro (EUR 1,959,760.-) represented by one million nine hundred and fifty-nine thousand seven hundred and sixty (1,959,760) partnership interests with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

6.2 The partnership interests have been subscribed as follows:

MACQUARIE INTERNATIONAL INVESTMENTS HOLDINGS L.P.: nine hundred and ninety-six thousand seven (996,007) partnership interests; and

- MACQUARIE INVESTMENT HOLDINGS No.2 Pty. Limited: nine hundred and sixty-three thousand seven hundred and fifty-three (963,753) partnership interests.

The here-above subscribers are together hereafter referred as to the "Partners".

6.3 The partnership interests have been fully paid up through a contribution in kind consisting in the following assets:

6.3.1 MACQUARIE INTERNATIONAL INVESTMENTS HOLDINGS L.P. contributes:

- thirty thousand nine hundred and sixty-nine (30,969) Ordinary Shares of "Chartreuse et Mont Blanc Holdings S.C.A." ("CMB Holdings"), a société en commandite par actions, existing and formed under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies register is pending, representing 99,9% of CMB Holdings outstanding share capital, the value of which representing a global amount of forty-three thousand five hundred and six euros (EUR 43,506.-);

- twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares of of "Chartreuse et Mont Blanc GP S.à r.l." ("CMB GP"), a société à responsabilité limitée, existing and formed under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies register is pending, representing 100% of CMB GP outstanding share capital the value of which representing a global amount of twelve thousand five hundred and sixty-nine euros (EUR 12,569.-); and

- nine hundred and fifty-two thousand five hundred and thirty-eight (952,538) ordinary shares of "Chartreuse et Mont Blanc S.A.S" ("CMB SAS"), a société par actions simplifiée, existing and formed under French law, having its registered office at 41, avenue George V, 75008 Paris, France under registration process, representing more than 49% of CMB SAS

outstanding share capital, the value of which representing a global amount of four million seven hundred and sixty-two thousand six hundred and eighty-eight euros (EUR 4,762,688.-).

The contribution made under 6.3.1 in the aggregate amount of four million eight hundred and eighteen thousand seven hundred and sixty-three euro (EUR 4,818,763.-) is made in exchange for (i) the issue of nine hundred and ninety-six thousand seven (996,007) partnership interests, (ii) such partnership interests are issued with a share premium in the aggregate amount of three million seven hundred and fourteen thousand nine hundred and forty-six euro (EUR 3,714,946.-) allocated to a special reserve account of the Partnership not distributable for a period of 2 months as from the date hereof and (iii) an allocation to the legal reserve in the amount of one hundred and seven thousand eight hundred and ten euro (EUR 107,810.-).

6.3.2 MACQUARIE INVESTMENT HOLDINGS No.2 Pty. Limited contributes nine hundred and sixty-three thousand seven hundred and fifty-three (963,753) ordinary shares of CMB SAS, prenamed, representing more than 49% of its outstanding share capital, the value of which representing a global amount of four million eight hundred and eighteen thousand seven hundred and sixty-three euro (EUR 4,818,763.-).

The contribution made under 6.3.2 is made in exchange for (i) the issue of nine hundred and sixty-three thousand seven hundred and fifty-three (963,753) partnership interests, (ii) such partnership interests are issued with a share premium in the aggregate amount of three million seven hundred and fifty-eight thousand six hundred and thirty-five euro (EUR 3,758,635.-) allocated to a special reserve account of the Partnership not distributable for a period of 2 months as from the date hereof and (iii) an allocation to the legal reserve in the amount of ninety-six thousand three hundred and seventy-five euro (EUR 96,375.-).

Evidence of the transfer of all the above assets have been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement. Said contribution agreement, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

#### **Art. 7. Transfer of partnership interest**

7.1 The partnership interests may not be transferred *inter vivos* to non-Partners without the agreement of all the Partners having an interest in the Partnership capital.

7.2 The partnership interests may not be transferred *causa mortem* to non-Partners without the agreement of all the surviving Partners.

7.3 In case of transfer of a partnership interest by a Partner, the remaining Partners have a pre-emption right proportional to the number of partnership interests belonging to them.

7.4 In case of transfer of a Partnership interest by a Partner to another Partner, the remaining partners have no pre-emption right.

#### **Art. 8. Management**

8.1 The Partnership is managed by one or more managers appointed by the Partners, whose powers and appointment are determined by the Partners in general meeting. Unless otherwise decided in general meeting by the partners, the manager(s) has (have) the widest powers to act in the name of the Partnership towards third parties in all circumstances and to carry out all acts necessary or useful for the achievement of the objects for which it has been established.

8.2 The Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Partners holding a majority of voting rights.

8.3 The Partnership shall validly be bound by the sole signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the managers.

#### **Art. 9. Collective decisions of the partners**

9.1 In collective decisions or in each general meeting, each partnership interest entitles its owner to one vote.

9.2 Except in any case where the present articles of association or the Law may require a larger majority, all decisions including the appointment, dismissal or replacement of a manager, shall have effect based on a simple majority of votes.

**Art. 10. Business year.** The Partnership's financial year starts on the 1st of April and ends on 31st of March of the following year.

#### **Art. 11. Profits**

11.1. The management may approve the making of interim distributions.

11.2. On or before 31 March each year, the management will calculate the estimated profits in anticipation of the adoption of the annual accounts. The profit and loss account, balance sheet and the notes to the accounts, will be drawn up in conformity with Luxembourg accounting law.

11.3. Profits will be due and payable by the Partnership on 31 March of each year and, subject to article 11.4. of the present articles of association, must be paid in Euros to the respective bank accounts of the partners opened with a bank designated by the general meeting of the partners (the "Partner's Account"). To the extent that any interim distributions have exceeded the profits evidenced in the annual accounts, each respective Partner's Account shall be debited by the excess amount distributed.

11.4. On 31 March of each year, the management shall determine the Partnership profits, as well as the proportion of profits attributable to each partner (the "Partner's Profit Share") according to his interest in the Partnership. The partners will then decide between them the amount to be distributed to each partner, such amounts, if any, to be proportionate to and not to exceed in any case each Partner's Profit Share, unless unanimously agreed otherwise by the partners. Any profits which are not distributed will remain in the Partnership.

11.5. For the purpose of determining the amount of profits attributable to each partner in accordance with article 11.4 for a given financial year, and only for that purpose, in the event that additional capital is contributed to the Partnership by one or more partners in the course of that financial year, the financial year shall be treated as if it had been separated into two or more periods (as the case may be), each period except the last ending on the date on which additional capital was contributed, and the final period ending on the last day of the financial year. The amount of profits accruing during each period shall be determined, and the proportion of profits attributable to each partner for that period shall be calculated accordingly. The Partner's Profit Share of each partner for the financial year shall be the sum of the proportion of profits attributable to that partner for each period.

11.6. The amount of losses incurred in any financial year shall, if and so far as these cannot be debited to a reserve, without any act or resolution of the Partners be recovered from the partners in proportion to their respective interests in the Partnership for the financial year in question, by way of debiting each Partner's Account. The method of calculation of the proportion of losses attributable to each partner shall be the same as the method of calculation applicable to profits.

11.7. Notwithstanding the provisions of the preceding paragraphs, the partners map unanimously agree that losses will be borne by them in a proportion other than by reference to their respective interests in the Partnership.

**Art. 12. Law.** The provisions of Luxembourg Law will apply in respect of all matters for which no specific provision is made in the present articles of association.

*Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 March 2009.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will be borne by the Partnership as a result of its formation are estimated at approximately

*Extraordinary General Meeting*

Thereupon, the partners, as owners of the entire contributed Partnership capital and considering themselves to have duly come together, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The registered office is established at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).
2. The partners appoint as managers for an undetermined period, with power to bind the company by their joint signatures:
  - Ross McINNES, Vice-Chairman of Macquarie Capital Europe, born on 8 March 1954 in Calcutta, India, residing at 2, rue du Colonel Combes, 75007 Paris, France;
  - Duncan MURDOCH, investment banker, born on 2 May 1971 in Cooma, Australia, residing at 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105, United States of America;
  - Daniel BOLAND, investment banker, born on 4 April 1973 in Pennsylvania, United States of America, residing at 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105, United States of America.

*Pro rata contribution tax payment exemption request*

Considering that the present deed documents that after incorporation of the Company, the Company holds almost 80% of the shares of Chartreuse et Mont blanc S.A.S, prenamed, 100% of Chartreuse et Mont Blanc GP S.à r.l. and 99,9% of Chartreuse et Mont Blanc Holdings S.C.A, companies covered under article 3 of the Council Directive 69/335/EEC, the Company hereby expressly requests the capital duty exemption pursuant to Article 4-2 of the Act dated 29 December 1971, as amended (the "1971 Act") which provides for a fixed registration tax perception in such a case.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The undersigned notary, who has knowledge of the English language, declares that on request of the appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

### Suit la version française:

L'an deux mille huit, le sept novembre, à 8.00 heures.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) «MACQUARIE INTERNATIONAL INVESTMENTS HOLDINGS L.P.», un limited partnership, ayant son siège social à C/O Macquarie Bermuda Investments Limited, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton Hm11, Bermudes.

2) «MACQUARIE INVESTMENT HOLDINGS No.2 Pty. Limited,» une société à responsabilité limitée constituée sous la loi australienne, ayant son siège social à Level 10, 135 King Street, Sydney NSW 2000, Australie,

toutes deux ici représentées par Madame Linda KORPEL, Maître en Droit, résidant à Luxembourg, agissant en vertu de deux procurations sous seing privé, elle délivrées le 6 novembre 2008 lesquelles, après avoir été signées ne varientur par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en nom collectif qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société en nom collectif (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2. Dénomination.** La société prend la dénomination de "MACQUARIE INTERNATIONAL INVESTMENTS HOLDINGS L.P. & Cies S.E.N.C."

#### Art. 3. Siège social

3.1 Le siège social est établi à Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (tel que défini ci-après) représentant au moins 50% du capital de la Société.

3.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le le(s) Gérant(s).

#### Art. 4. Objet

4.1 L'objet de la Société est:

4.1.1 d'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes (incluant notamment les titres de dettes (notes), les obligations, les obligations convertibles et rachetables), sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts; et

4.1.2 de fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative liés à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées» et, chacune, une «Société Apparentée») dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

4.2 Pour les besoins de l'article 4.1.2, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient, est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé ou actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

4.3 La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes:

4.3.1 effectuer des investissements, soit directement, soit au travers de participations, directes ou indirectes, dans des filiales (qu'il s'agisse de sociétés de capitaux, sociétés de personnes ou de partnerships) de la Société ou d'un Société Apparentée;

4.3.2 emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes), de billets à ordre (promissory notes), de certificats (certificates) et d'autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

4.3.3 avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toute Société Apparentée;



4.3.4 accorder ou recevoir toutes garanties, mettre ou prendre en gage ou fournir et recevoir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de Sociétés Apparentées, et apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

4.3.5 conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

4.3.6 conclure des contrats, et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec son objet;

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

**Art. 5. Durée.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

#### **Art. 6. Capital social**

6.1 Le capital social de la Société est établi à un million neuf cent cinquante-neuf mille sept cent soixante euros (EUR 1.959.760,-) représenté par un million neuf cent cinquante-neuf mille sept cent soixante (1.959.760) parts sociales d'un montant nominal d'un euro (EUR 1,-) chacune.

6.2 Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- «MACQUARIE INTERNATIONAL INVESTMENTS HOLDINGS L.P.»: neuf cent quatre-vingt-seize mille sept (996.007) parts sociales; et

- «MACQUARIE INVESTMENT HOLDINGS No.2 Pty. Limited»: neuf cent soixante-trois mille sept cent cinquante-trois (963.753) parts sociales.

Les souscripteurs ci-dessous sont ensemble désignés comme les "Associés".

6.3 Les parts sociales ont été entièrement payées par un apport en nature consistant dans les actifs suivants:

6.3.1 MACQUARIE INTERNATIONAL INVESTMENTS HOLDINGS L.P. apporte:

- trente mille neuf cent soixante-neuf (30.969) parts sociales ordinaires de Chartreuse et Mont Blanc Holdings S.C.A. ("CMB Holdings"), une société en commandite par actions existant et constituée sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dont l'immatriculation est en cours auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, représentant 99,9% du capital social de CMB Holdings, et dont la valeur représente un montant global de quarante-trois mille cinq cent six euros (EUR 43.506,-);

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de Chartreuse et Mont Blanc GP S.à r.l. ("CMB GP"), une société à responsabilité limitée existant et constituée sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dont l'immatriculation est en cours auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, représentant 100% du capital social de CMB GP, et dont la valeur représente un montant global de douze mille cinq cent soixante-neuf euros (EUR 12.569,-); et

- neuf cent cinquante-deux mille cinq cent trente-huit (952.538) actions ordinaires de Chartreuse et Mont Blanc SAS ("CMB SAS"), une société par actions simplifiée existant et constituée sous les lois françaises, ayant son siège social au 41, avenue George V, 75008 Paris, France, dont l'immatriculation est en cours, représentant plus de 49% du capital social de CMB SAS, et dont la valeur représente un montant global de quatre millions sept cent soixante-deux mille six cent quatre-vingt-huit euros (EUR 4.762.688,-).

La contribution à laquelle il est fait référence au 6.3.1 pour un montant global de quatre millions huit cent dix-huit mille sept cent soixante-trois euros (EUR 4.818.763,-) est faite en contrepartie de (i) l'émission de neuf cent quatre-vingt-seize mille sept (996.007) parts sociales, (ii) auxquelles est attachée une prime d'émission d'un montant global de trois millions sept cent quatorze mille neuf cent quarante-six euros (EUR 3.714.946,-) allouée à un compte spécial de réserve de la Société, non distribuable pendant une période de 2 mois à compter de la présente date et (iii) un versement sur le compte de la réserve légale d'un montant de cent sept mille huit cent dix euros (EUR 107.810,-).

6.3.2 MACQUARIE INVESTMENT HOLDINGS No.2 Pty. Limited apporte neuf cent soixante-trois mille sept cent cinquante-trois (963.753) actions ordinaires de CMB SAS, prénommée, représentant plus de 49% de son capital social, et dont la valeur représente un montant global de quatre millions huit cent dix-huit mille sept cent soixante-trois euros (EUR 4.818.763,-).

La contribution à laquelle il est fait référence au 6.3.2 est faite en contrepartie de (i) l'émission de neuf cent soixante-trois mille sept cent cinquante-trois (963.753) parts sociales, (ii) auxquelles est attachée une prime d'émission d'un montant global de trois millions sept cent cinquante-huit mille six cent trente-cinq euros (EUR 3.758.635,-) allouée à un compte spécial de réserve de la Société, non distribuable pendant une période de 2 mois à compter de la présente date et (iii) un versement sur le compte de la réserve légale d'un montant de quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 96.375,-).

La preuve du transfert des actifs ci-dessus a été donnée au notaire soussigné par transmission d'une copie du contrat d'apport. Ce contrat d'apport, après avoir été signé ne varietur par la mandataire des parties comparantes et du notaire soussigné, restera attaché au présent acte pour être enregistré avec lui.

#### **Art. 7. Transfert de parts sociales**

7.1 Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés qu'avec l'agrément de tous les Associés représentant l'intégralité du capital social.

7.2 Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-Associés sans l'agrément de tous les Associés survivants.

7.3 En cas de cession de parts sociales par un Associé, les Associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

7.4 En cas de cession de parts sociales par un Associé à un autre Associé, les Associés restant n'ont pas de droit de préemption.

#### **Art. 8. Gérance**

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des Associés qui procède à leur nomination. A moins que l'assemblée des Associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

8.2 Le Gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de votes.

8.3 Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par les gérants.

#### **Art. 9. Décisions collectives des associés**

9.1 Dans les décisions collectives ou les assemblées générales chaque part donne droit à une voix.

9.2 Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient pas une majorité plus grande, toutes les décisions y comprises celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple des votes exprimés.

**Art. 10. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

#### **Art. 11. Bénéfices**

11.1. Des distributions intérimaires peuvent être décidées par la gérance.

11.2. Chaque année, le 31 mars au plus tard, la gérance calculera une estimation des bénéfices avant de dresser les comptes annuels. Le bilan, ainsi que le compte de résultat, seront dressés conformément à la loi comptable luxembourgeoise.

11.3. Les Bénéfices seront dus et payables par la société le 31 mars de chaque année et, sous réserve de l'article 11.4. des présents statuts, doivent être payés en euros aux comptes respectifs des associés ouverts auprès d'une banque désignée par l'assemblée des associés (le "Compte d'Associé"). Dans la mesure où une ou plusieurs distributions intérimaires a ou ont excédé les bénéfices révélés par les comptes annuels, les Comptes d'Associés respectifs seront débités, chacun à concurrence du montant trop versé.

11.4. Le 31 mars de chaque année, la gérance déterminera les bénéfices, et la proportion des bénéfices attribuable à chaque associé (la "Part d'Associé") en fonction de sa participation dans le capital social. Les associés détermineront alors entre eux les montants à distribuer à chaque associé, ces montants, s'il en existe, ne devant en aucun cas excéder chaque Part d'Associé et devant être proportionnels à cette dernière, sauf accord unanime des associés. Tout bénéfice n'ayant pas fait l'objet d'une décision de distribution restera dans la société.

11.5. Afin de déterminer les montants des bénéfices attribuables pour une année sociale donnée à chaque associé conformément à l'article 11.4., et seulement à cette fin, et dans l'hypothèse où des apports en capital sont faits à la société par un ou plusieurs associés en cours d'année sociale, cette dernière sera traitée comme si elle était séparée en deux ou plusieurs périodes (selon le cas), chaque période se terminant à la date du dernier apport en capital, à l'exception de la dernière période se terminant le dernier jour de l'année sociale. Le montant des bénéfices sera déterminé pour chaque période et la proportion de bénéfices attribuable à chaque associé pour chaque période sera calculée en fonction. La proportion de bénéfices attribuables à chaque associé pour l'année sociale sera égale à la somme des bénéfices attribuables à chaque associé pour chaque période.

11.6. Le montant de toutes pertes encourues dans toute année sociale sera, si et dans la mesure où elles ne peuvent être débitées d'une réserve, sans acte ou résolution des associés, recouvert auprès des associés à concurrence de leurs participations respectives au cours de l'année sociale en question, en débitant chaque Compte d'Associé. La méthode de calcul des proportions respectives dans les pertes attribuables à chaque associé sera la même que la méthode de calcul applicable aux bénéfices.

11.7. Sans préjudice des prescriptions de l'alinéa précédent, les associés peuvent décider à l'unanimité que les pertes seront supportées par eux dans une proportion autre que celle de leur participation dans le capital.

**Art. 12. Loi.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales luxembourgeoises en vigueur.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 mars 2009.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les associés désignent comme gérants pour une durée indéterminée, lesquels pourront engager la société par leurs signatures conjointes:
  - Ross McInnes, Vice-Président de Macquarie Capital Europe, né le 8 mars 1954 à Calcutta en Inde, demeurant au 2, rue du Colonel Combes, 75007 Paris, France;
  - Duncan Murdoch, banquier d'investissement, né le 2 mai 1971 à Cooma en Australie, demeurant au 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105, Etats-Unis d'Amérique;
  - Daniel Boland, banquier d'investissement, né le 4 avril 1973 en Pennsylvanie, Etats Unis d'Amérique, demeurant au 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105, Etats-Unis d'Amérique.

*Demande d'exonération du droit d'apport*

Compte tenu du fait que le présent acte documente le fait qu'après constitution de la Société, la Société détient presque 80% des actions de Chartreuse et Mont Blanc S.A.S., prénommée, 100% des actions de Chartreuse et Mont Blanc GP S.à r.l., prénommée, et 99,9% des actions de Chartreuse et Mont Blanc Holdings S.C.A prénommée, ces sociétés entrant dans le champ de l'article 3 de la Directive du Conseil 69/335/EEC, la Société requiert conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, (la "Loi de 1971") l'exonération du droit d'apport.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare que les conditions requises pour la constitution de société telle que régie par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 ont été remplies.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 11 novembre 2008. Relation: EAC/2008/13932. Reçu douze euros. 12.- €.

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 novembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008145131/239/418.

(080170715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

**International Capital Growth (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.275,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.455.

—  
EXTRAIT

Il résulte des stock transfert forms signés en date du 8 octobre 2008 que les parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

DESIGNATION DES ASSOCIES	NOMBRE DE PARTS SOCIALES
Melior Trust S.p.A Via Francesco Siacci nr. 2/B, I-00197 Roma (RM) . . . . .	32
SO.FI.RE. Società Fiduciaria e di Revisione S.r.l Via Pietro Giannone 9, I-20154 Milan . . . . .	153

Gabriel Fiduciaria s.r.l. Via dei Quartieri, 6, Turin, Italy . . . . .	56
Istifid Spa Viale Jenner 51, Milan, 20159 Italie . . . . .	216
Leonardo Trust Corner House 20 Church & Parliament Streets Hamilton HM12 Bermuda . . . . .	66
C & C Trust Corner House 20 Church & Parliament Streets Hamilton HM12 Bermuda . . . . .	8
total . . . . .	531

Luxembourg, le 15 octobre 2008. Bart Zech.

Référence de publication: 2008139562/724/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08101. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

**Vintage Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Emery S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 139.833.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 22 juillet 2008*

- 1) Monsieur Sergio BERTASI a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Monsieur Francesco MOGLIA a démissionné de son mandat de gérant.
- 3) Monsieur Armand DE BIASE a démissionné de son mandat de gérant.
- 4) Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
- 5) Monsieur Claude CRAUSER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 avril 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
- 6) Monsieur Carlo PERNO, administrateur de sociétés, né à Rome (Italie), le 18 mai 1970, demeurant à I-20121 Milan (Italie), 9, Vicolo San Giovanni sul Muro, a été nommé comme gérant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
- 7) Le siège social a été transféré de L-1724 Luxembourg-Ville, 19-21, boulevard du Prince Henri, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Vintage Holdings S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008144002/29/31.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04162. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

**WCS Wedding's Convergent Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.208.

—  
EXTRAIT

Il résulte:

- d'une convention de cession de parts sous seing privé du 03/11/2008 entre M. Yood Tin Ching TAM, né le 27/09/1998 à Bangkok, Thaïlande demeurant 25 Saladaeng Soi 1, Silom Road, 10500 Bangkok, Thaïland, entre Mrs. Aunchalee Tin Yun TAM née le 12/05/1981 à Bangkok, Thaïlande demeurant 25 Saladaeng Soi 1, Silom Road, 10500 Bangkok, Thaïland, entre la société Libourne Company limited, IBC 68975, Abbot building, Main Street, Road Town, Tortola, B.V.I. et la société CHAPARAL International Sàrl, RCS B 138.407, 30 rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel et Monsieur Luc-Henry JAMAR, né le 20/07/1954 à Ixelles, Belgique, demeurant à 21, rue Léon Metz, L-4238 Esch s/ Alzette

Depuis le 03/11/2008, les associés de la société WCS, Wedding Convergent Services Sàrl est composé comme suit:

parts

	sociales
CHAPARAL International Sàrl, RCS Luxembourg B138407, siègeant 30, rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel	
.....	375
Monsieur Luc-Henry JAMAR, née le 20/07/1954 à Ixelles, Belgique, demeurant 21, rue Léon Metz L-4238	
Esch s/ Alzette .....	125
TOTAL .....	500

(500 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- € chacune soit un capital de 12.500,- €.)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008140768/734/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01176. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

**Eastwood S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 26.517.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 octobre 2008*

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Mme Axelle Rémiche, née le 16 avril 1973 à Arlon (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet immédiat, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Christophe Blondeau, M. Romain Thillens et M. Nour-Eddin Nijar. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2014.

2. M. Marc Besch, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommé, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT Révision S.A. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2014.

3. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour EASTWOOD S.A.H.

A. Geurts / F. Mignon

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008143998/34/26.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04236. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

**Royal Media Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 75.631.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/11/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008142123/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02206. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

**Luxmaschinn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4103 Esch-sur-Alzette, 16, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 66.450.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/11/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos &amp; Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008142124/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09801. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

**Opilop SA, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 68.054.

**CLOTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 21 octobre 2008, enregistré à Luxembourg AC, le 27 octobre 2008, LAC/2008/43414, aux droits de douze euros (12.- EUR), que la société "OPILOP S.A.", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, initialement constituée sous la dénomination «PRADA FLY S.A.» par acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange, en date du 21 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 218 du 30 mars 1999, dont les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 510 du 14 mai 2004,

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008144005/5770/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01752. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

**Global Sat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 242-248, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 71.218.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/11/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos &amp; Associés Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008142125/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08002. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

**Quality Publishing International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 79.410.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/11/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008142126/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08004. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

---

**Sogim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7410 Angelsberg, 8, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 23.062.

—  
suite à une réunion du conseil d'administration en date du 8 août 2008, il a été convenu ce qui suit:

La démission de M. Victor Feyder, Président et administrateur, 14A, rue du Port, L-6685 Mertert, est acceptée avec effet immédiat.

La démission de M. Léon Meyers, administrateur, 14, rue Romaine, L-9640 Boulaide est acceptée avec effet immédiat.

Sont élus nouveaux administrateurs:

M. Henri Reding, administrateur, 6, rue Principale, L-8817 Eschette

M. Albert Audry, administrateur, 30, Kettengaass, L-5680 Dalheim

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Henri Lommel, Président et administrateur, Buurghaff, L-7420 Cruchten

- M. Henri Reding, administrateur, 6, rue Principale, L-8817 Eschette

- M. Albert Audry, administrateur, 30, Kettengaass, L-5680 Dalheim

- M. Jos Jungen, administrateur, 27, rue du Moulin L-4986 Sanem

Les mandats des administrateurs se termineront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

SOGIM

Signature

Référence de publication: 2008144039/723/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09644. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

---

**Flystar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 76, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 105.161.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/11/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008142127/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV07999. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

---

**Titano Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 116.084.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 18 juillet 2008*

Le conseil d'administration de la Société a noté qu'une assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société a décidé le 18 juillet 2008 d'établir le siège social de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société a décidé d'établir le siège social de la Société au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à compter du 18 juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

*Pour la Société*

Signatures

Référence de publication: 2008142128/242/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08628. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

**Vopium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 141.459.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 24 septembre 2008*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide d'élire comme administrateur-délégué M. Tanveer Sharif, directeur, né le 28 février 1973 à Glostrup (Danemark), résidant à DK-1360 Copenhagen, Frederiksborggade 12, 2, avec sa co-signature obligatoire pour engager la société.

M. Sharif pourra engager la société sous sa seule signature.

M. Sharif est nommé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Fait à Luxembourg, le 5 novembre 2008.

*Pour la société*

PKF Weber et Bontemps

Réviseurs d'Entreprises

Experts Comptables et Fiscaux

Signatures

Référence de publication: 2008143295/592/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03827. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

**Société Financière Robichon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 84.971.

—  
Gegründet am 11. Dezember 2001, gemäß Urkunde von M<sup>e</sup> Jean-Paul HENCKS, Notar mit Amtssitz in LUXEMBURG, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C Nr. 521 vom 04. April 2002.

Aus dem Protokoll der ordentlichen Jahreshauptversammlung vom 03. Oktober 2008 geht hervor, dass, nachdem die jeweiligen Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kontenkommissars abgelaufen waren:

Folgende Verwaltungsratsmitglieder bis zur Jahreshauptversammlung welche im Jahre 2012 abgehalten wird ernannt worden:

- Herr Jean FABER, Wirtschaftsprüfer, geboren am 26. Oktober 1960, mit beruflichem Wohnsitz in L - 2450 LUXEMBURG, 15, boulevard Roosevelt

Herr Jean FABER bewahrt den Posten des Präsidenten des Verwaltungsrates für den gleichen Zeitraum

- Herr Didier KIRSCH, Wirtschaftsprüfer, geboren am 09. Februar 1964, mit beruflichem Wohnsitz in L - 2450 LUXEMBURG, 15, boulevard Roosevelt



- Frl. Jeanne PIEK, Angestellte, geboren am 24. Juni 1961, mit beruflichem Wohnsitz in L - 2450 LUXEMBURG, 15, boulevard Roosevelt

Der nachstehende Kontenkommissar für denselben Zeitraum ernannt wurde:

- REVILUX S.A., mit Sitz in L -1371 LUXEMBURG, 223, Val Ste Croix und eingetragen beim Handels- und Firmenregister. LUXEMBURG unter der Nummer B-25.549.

Luxemburg, den 03. November 2008.

*Für die Gesellschaft*

REVILUX S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008144016/687/29.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02906. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

---

**Cutty Sark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.663.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2008143934/5770/13.

(080168428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Galva Power Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 62.714.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008143823/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02838. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Overseas Properties, Ltd. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 128.642.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 5 novembre 2008*

Le siège de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> août 2008.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008143979/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04378. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

---

**Ecco-Lux, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 72.769.

Par la présente la fiduciaire Fiaccom S.A. fait savoir que:

- FIACCOM S.A. a résilié le siège social et le contrat de domiciliation en date du 24.09.2008
- FINPART S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes en date du 24.09.2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIACCOM s.a.

Signature

Référence de publication: 2008143978/1113/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04286. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080169747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

**Marburg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 78.012.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008143827/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09958. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080169108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

**T Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 43.866.284,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.552.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008143926/242/13.

---

(080168709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

**Energy Standard Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 75.834.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008144018/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04901. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080169369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

**Ludovica S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 37.306.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 9 octobre 2008 à 10.00 heures à Luxembourg*  
Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Jean QUINTUS, Joseph WINANDY et de la société COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques BORDET ainsi que de V.O. CONSULTING LUX S.A., Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 30.06.2009.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Président

Référence de publication: 2008143282/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09230. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Albergo Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 93.884.

—  
Conformément aux résolutions écrites de l'Associé Unique prises en date du 13 octobre 2008, il a été décidé ce qui suit:

- D'accepter la démission de Monsieur Peter Henley de ses fonctions de gérant de classe B de la Société, avec effet au 15 mai 2008;
- De révoquer avec effet immédiat Monsieur Martijn Bosch de ses fonctions de gérant de classe A de la Société;
- De renommer pour une durée indéterminée, Monsieur Martijn Bosch en tant que gérant de classe B de la Société à compter de cette date;
- De ré-élire KPMG Audit en tant que Réviseurs de la Société. Le mandat des Réviseurs prendra fin immédiatement après l'approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Pour la société  
Jorge Pérez Lozano  
Gérant Classe A

Référence de publication: 2008143291/805/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01208. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Corton Meyney S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 67.894.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 18 avril 2008 au siège social*  
Il a été décidé ce qui suit:

- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 28/03/2008, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Madame Sonia Still en remplacement de Monsieur Dominique Léonard, administrateur démissionnaire.

Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit: Mesdames Véronique Wauthier, Delphine Goergen et Sonia Still.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008143302/322/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03477. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**De'Longhi Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 95.384.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 26 septembre 2007*

Monsieur DIEDERICH Georges, Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur MELO Dario sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

DE LONGHI FINANCE S.A.

Georges DIEDERICH / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008144058/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07142. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

---

**Picigemme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-6868 Wecker, 38, Haerebiërg.

R.C.S. Luxembourg B 75.133.

—  
*Extrait d'une décision du gérant en date du 28 octobre 2008*

Monsieur John Troisfontaines, expert-comptable, demeurant à 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, est désigné fondé de pouvoirs conformément à l'article 9 alinéa 3 des statuts de la société.

Il pourra signer au nom et pour le compte de la société les actes se rapportant directement aux activités de comptabilité et de commissaire aux comptes exercées par la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008143328/9120/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05222. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Smiths Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.745,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.379.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société prises en date du 17 octobre 2008*

En date du 17 octobre 2008, les associés de la Société ont décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet au 17 octobre 2008 et pour une durée illimitée:

- Mme Carolina Kitzinger, née le 3 octobre 1977 à Los Angeles (Chili), résidant professionnellement au 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

- M. Peter Mason, né le 5 septembre 1962 à Londres (Angleterre), résidant professionnellement au 48 Deacons Hill Road, Elstree, Hertfordshire WD6 3LH, Angleterre; et

- M. Francis Zeler, né le 5 mai 1966 à Bastogne (Belgique), résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Par conséquent, à compter du 17 octobre 2008, la composition du conseil de gérance de la Société est la suivante:

- M. Paul Abraham Cramer;
- Mme Carolina Kitzinger;
- M. Peter Mason; et
- M. Francis Zeler.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT

*Smiths Finance Luxembourg S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008143635/5499/29.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01594. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080168491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Credit Suisse Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.098.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 7 novembre 2008, ce qui suit:

- D'accepter, la démission de M. Paul Kremer de son poste de gérant de la Société, avec effet au 24 octobre 2008;
- De nommer en son remplacement, avec effet au 24 octobre 2008 et pour une durée indéterminée, M. Georges Zimer né le 7 août 1963 à Esch-sur-Alzette, résidant professionnellement 5, rue Jean Monet, L-2013 Luxembourg.
- De confirmer que le Conseil de Gérance se compose désormais comme tel:

- \* M. Germain Trichies, gérant,
- \* M. Mario Meisch, gérant,
- \* M. Fernand Schaus, gérant et,
- \* M. Georges Zimer, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2008143321/805/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05220. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080169071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Credit Suisse Westferry Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.023.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 7 novembre 2008, ce qui suit:

- D'accepter la démission de M. Paul Kremer de son poste de gérant de la Société, avec effet au 24 octobre 2008;
- De nommer en son remplacement, avec effet au 24 octobre 2008 et pour une durée indéterminée, M. Georges Zimer né le 7 août 1963 à Esch-sur-Alzette, résidant professionnellement 5, rue Jean Monet, L-2013 Luxembourg.
- De confirmer que le Conseil de Gérance se compose désormais comme tel:

- M. Germain Trichies, gérant,
- M. Mario Meisch, gérant,
- M. Fernand Schaus, gérant, et
- M. Georges Zimer, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2008143325/805/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05216. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080169067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

**Centuria Monaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 130.408.

*Extrait de transfert de parts sociales*

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 21 décembre 2007 que la société Centuria Holding B.V., société de droit hollandais, établie et ayant son siège social à Naritaweg, 165 Telestone, 8 143 BW Amsterdam, immatriculée auprès du Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 1222775,

a cédé:

- 1 (une) part sociale qu'elle détenait dans la société Centuria Monaco S.à r.l. à

M. Jean-Claude Cane, né le 24 mai 1967 à Monaco, ayant son adresse privée au 8, avenue des Papalins, MC-98000 Monaco.

Suite à ce transfert les parts sociales de Centuria Monaco S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

	Parts sociales
Centuria Holding B.V. ....	19.999
Jean-Claude Cane .....	<u>1</u>
Total: .....	20.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

*Pour Centuria Monaco S.à r.l*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2008143307/6654/29.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01078. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080168831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

**Smiths Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 31.490,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.380.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société prises en date du 17 octobre 2008*

En date du 17 octobre 2008, les associés de la Société ont décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet au 17 octobre 2008 et pour une durée illimitée:

- Mme Carolina Kitzinger, née le 3 octobre 1977 à Los Angeles (Chili), résidant professionnellement au 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

- M. Peter Mason, né le 5 septembre 1962 à Londres (Angleterre), résidant professionnellement au 48 Deacons Hill Road, Elstree, Hertfordshire WD6 3LH, Angleterre; et

- M. Francis Zeler, né le 5 mai 1966 à Bastogne (Belgique), résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Par conséquent, à compter du 17 octobre 2008, la composition du conseil de gérance de la Société est la suivante:

- M. Paul Abraham Cramer;
- Mme Carolina Kitzinger;
- M. Peter Mason; et
- M. Francis Zeler.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT

*Smiths Group Luxembourg S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008143634/5499/29.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01597. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080168484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Credit Suisse Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.066.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 7 novembre 2008, ce qui suit:

- D'accepter, la démission de M. Paul Kremer de son poste de gérant de la Société, avec effet au 24 octobre 2008;
- De nommer en son remplacement, avec effet au 24 octobre 2008 et pour une durée indéterminée, M. Georges Zimer né le 7 août 1963 à Esch-sur-Alzette, résidant professionnellement 5, rue Jean Monet, L-2013 Luxembourg.
- De confirmer que le Conseil de Gérance se compose désormais comme tel:
  - M. Germain Trichies, gérant,
  - M. Mario Meisch, gérant,
  - M. Fernand Schaus, gérant, et
  - M. Georges Zimer, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2008143324/805/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05218. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080169069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Spike Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 134.223.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 10 octobre 2008 que:

- Mme Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de société, et M. Marc Schmit, Chef comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que M. Steven Grosman avec adresse professionnelle au 180 Great Portland Street, W1W 5QZ London, United Kingdom, ont été reconduits, pour une nouvelle période statutaire de six ans, dans leurs fonctions d'Administrateurs.
- ABACAB SARL, avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été reconduit, pour une nouvelle période statutaire de six ans, au poste de Réviseur d'entreprises.

Leurs mandats viendront tous à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme  
SG AUDIT SARL  
Signature

Référence de publication: 2008144032/521/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03500. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

---

**Société Holding Pelmo, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 40.149.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 15/10/2008*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le Conseil prend également acte de la nouvelle adresse professionnelle de Messieurs Etienne Gillet et Jacques Tordoor, administrateurs, et de la société AUDITEX Sàrl, commissaire aux comptes, au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme  
Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2008143990/3842/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04827. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

---

**Société Immobilière Palmandaise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.028.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 15/10/2008*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le Conseil prend également acte de la nouvelle adresse professionnelle de Messieurs Etienne Gillet et Laurent Jacquemart, administrateurs, et de la société AUDITEX Sàrl, commissaire aux comptes, au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme  
Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2008143989/3842/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04829. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

---

**Midi 23, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Art Security (Luxembourg)).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.016.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 23 octobre 2008*

L'assemblée générale accepte la démission de M. Hans ALBERS et nomme en remplacement aux fonctions de nouveau gérant unique, M. Bernard ZIMMER, né le 25/10/1952 à Kinshasa demeurant professionnellement 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, lequel pourra en toutes circonstances valablement représenter et engager la société par sa seule signature.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008143313/734/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02758. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Newton Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.529.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> octobre 2008*

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2008, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 30 septembre 2008, de Monsieur Hani Gresh en qualité d'Administrateur et de Président

- de coopter, avec effet au 30 septembre 2008, Monsieur Nicolas Schimel, Union Financière de France, 32, avenue d'Iéna, F-75783 Paris Cedex 16, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009 et de Président pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Hani Gresh, démissionnaire.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008143317/1024/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV10134. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Superfund of Hedge Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.034.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 août 2008*

En date du 22 août 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Markus Weigl, de Monsieur Christian Halper, de Madame Sylvie Becker, de Madame Heike Findeisen et de Monsieur Lucien Euler, en qualité d'Administrateurs de la Sicav, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 25 août 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008143320/1024/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08280. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Serenim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.971.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 octobre 2008*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg, Président,

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg,

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008143311/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02957. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

**Versis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2411 Luxembourg, 3, rue F.W. Raiffeisen.

R.C.S. Luxembourg B 101.783.

—  
suite à une réunion du conseil d'administration en date du 8 août 2008, il a été convenu ce qui suit:

la démission de M. Victor Feyder, administrateur, 14A, rue du Pont, L-6685 Mertert, est acceptée avec effet immédiat.  
est élu nouvel administrateur:

M. Albert Audry, 30, Kettengaass, L-5680 Dalheim

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Henri Lommel, Président et administrateur, Buurghaff, L-7420 Cruchten

- M. Henri Reding, administrateur, 6, rue Principale, L-8817 Eschette

- M. Albert Audry, administrateur, 30, Kettengaass, L-5680 Dalheim

- M. Lucien Fohl, administrateur, 36, rue d'Orange, L-5360 Schrassig

- M. Léon Meyers, administrateur, 14, rue Romaine, L-9640 Boulaide

- M. Marco Gaasch, administrateur, 33, Duerfstrooss, L-9678 Nothum

- M. Romain Freichel, administrateur, 13, Haaptstrooss, L-9757 Kalborn

Délégué à la gestion journalière:

M. Jos Jungen, directeur, 27, rue du Moulin, L-4986 Sanem

Personne chargée du contrôle des comptes:

- AUTONOME DE REVISION, commissaire, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Tous les mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

VERSIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008144038/723/30.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09645. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

**Immo 3000 Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.193.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12 novembre 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12 novembre 2008 que Mademoiselle Nadia LAGHMICH, née le 10 octobre 1974 à Saint-Josse-ten-Noode (Belgique) et demeurant à B-1180 Uccle, 6, rue Georges Ugeux, a été nommée comme gérant unique de la société.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Jacques Godart

Référence de publication: 2008142381/801183/16.

Enregistré à Diekirch, le 13 novembre 2008, réf. DSO-CW00157. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080167104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

**Cartonplastgroup Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.435.

In the year two thousand and eight, on the twenty second day of October,

Before us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), to whom remains the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Cartonplastgroup Holding S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, of 25 April 2008, published on 4 June 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1372 and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B-138.435 (the «Company»). The articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 20 October 2008, not yet published in the Mémorial.

The meeting was declared open at 2 p.m., with Mrs Nicole Suignard, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Benoit Tassigny, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Senay Gurel, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state the following:

The agenda of the meeting was as follows:

*Agenda:*

1 To create two (2) classes of shares, the class A ordinary shares and the class B redeemable ordinary shares, with the rights and obligations attached thereto following restatement of the articles of association of the Company as referred to under item 6 of the present agenda.

2 To re-qualify the existing three hundred twenty thousand (320,000) shares having a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each of the Company into three hundred twenty thousand (320,000) class A ordinary shares with a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each, the class A ordinary shares remaining allocated in the same proportions to the current shareholders of the Company.

3 To increase the corporate capital of the Company by an amount of five thousand two hundred and sixty-eight point seventy-five Euro (EUR 5,268.75) so as to raise it from its current amount of four hundred thousand Euro (EUR 400,000.-) Euro to the amount of four hundred five thousand two hundred and sixty-eight point seventy-five Euro (EUR 405,268.75) by the issuance of four thousand two hundred and fifteen (4,215) class B redeemable ordinary shares with a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each and having the rights and privileges attached thereto pursuant to the proposed restatement of the Company's articles of association as referred to under item 6 of the present agenda.

4 To accept following waiver by the existing shareholders of their preferential subscription rights, the subscription by Mr Ferrante, born on 26 July 1952 in Napoli, Italy, residing at Milan, via Ippolito Nievo 19 ("Mr Ferrante") for four thousand two hundred and fifteen (4,215) class B redeemable ordinary shares with a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) to accept the full payment in cash of the nominal value of these new shares in the aggregate amount of five thousand two hundred and sixty-eight point seventy-five Euro (EUR 5,268.75) and to acknowledge the effectiveness of the share capital's increase.

5 To cancel the existing authorised share capital in an amount of nine million one hundred twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 9,122,500.-) divided into seven million two hundred ninety-eight thousand (7,298,000) shares of a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each and to create, upon a special report by the board of directors, an authorised capital in an amount of nine million one hundred eighty-five thousand Euro (EUR 9,185,000.-) divided into seven million two hundred ninety-eight thousand (7,298,000) class A ordinary shares of a nominal value of one point twenty-five Euro each and fifty thousand (50,000) class B redeemable ordinary shares of a nominal value of one point twenty-five Euro each and to authorise the board of directors, during a period ending five (5) years after the date of publication of the present minutes of the general meeting of shareholders creating the authorized capital in the Memorial

C, to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new class A ordinary shares and/or new class B redeemable ordinary shares with or without share premium, against payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible preferred equity certificates, convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) issue any rights in whatever form under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible preferred equity certificates, convertible notes or similar instruments entitling to the subscription of such shares, (iii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares and (iv) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

6 To fully restate the articles of incorporation of the Company without however amending the corporate object.

7 Miscellaneous.

(i) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(ii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the whole corporate capital was present or represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(iv) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(v) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions upon deliberation:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to create two (2) classes of shares, the class A ordinary shares and the class B redeemable ordinary shares, with the rights and obligations attached thereto following restatement of the articles of association of the Company as resolved upon under the sixth resolution.

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to re-qualify the existing three hundred twenty thousand (320,000) shares having a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each of the Company into three hundred twenty thousand (320,000) class A ordinary shares with a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each, the class A ordinary shares remaining allocated in the same proportions to the current shareholders of the Company.

*Third resolution*

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of five thousand two hundred and sixty-eight point seventy-five Euro (EUR 5,268.75) so as to raise it from its current amount of four hundred thousand Euro (EUR 400,000.-) to the amount of four hundred five thousand two hundred and sixty-eight point seventy-five Euro (EUR 405,268.75) by the issuance of four thousand two hundred and fifteen (4,215) class B redeemable ordinary shares with a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each and having the rights and privileges attached thereto pursuant to the proposed restatement of the Company's articles of association as resolved upon under the sixth resolution.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared Mrs Senay Gurel prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Mr Ferrante, prenamed,

by virtue of a proxy given in Milan on 20 October 2008.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Mr Ferrante for four thousand two hundred and fifteen (4,215) class B redeemable ordinary shares with a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each and to make payment in full for each such new share thus subscribed, by a contribution in cash amounting to five thousand two hundred and sixty-eight point seventy-five Euro (EUR 5,268.75).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary and the amount of five thousand two hundred and sixty-eight point seventy-five Euro (EUR 5,268.75) is now at the disposal of the Company.

*Fourth resolution*

Thereupon, and after having duly acknowledged the waiver by the existing shareholders of their preferential subscription rights, the general meeting of shareholders resolved (i) to accept the said subscription and payment by Mr Ferrante, (ii) to allot the new four thousand two hundred and fifteen (4,215) class B redeemable ordinary shares to Mr Ferrante and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

*Fifth resolution*

The general meeting of shareholders acknowledged the report prepared by the board of directors of the Company in accordance with article 32-3 of the law of 10 August, 1915 on commercial companies as amended, which will remain attached to the present minutes.

The general meeting of shareholders further resolved to cancel the existing authorised share capital in an amount of nine million one hundred twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 9,122,500.-) divided into seven million two hundred ninety-eight thousand (7,298,000) shares of a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each and to create an authorised capital in an amount of nine million one hundred eighty-five thousand Euro (EUR 9,185,000.-) divided into seven million two hundred ninety-eight thousand (7,298,000) class A ordinary shares of a nominal value of one point twenty-five Euro each and fifty thousand (50,000) class B redeemable ordinary shares of a nominal value of one point twenty-five Euro each and to authorise the board of directors, during a period ending five (5) years after the date of publication of the present minutes of the general meeting of shareholders creating the authorized capital in the Mémorial C, to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new class A ordinary shares and/or new class B redeemable ordinary shares with or without share premium, against payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible preferred equity certificates, convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) issue any rights in whatever form under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible preferred equity certificates, convertible notes or similar instruments entitling to the subscription of such shares, (iii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares and (iv) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

*Sixth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company in order to inter alia reflect the above resolutions but without amending the corporate object.

As a consequence the articles of association of the Company shall from now on read as follows:

**"Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Cartonplastgroup Holding SA" (the "Company").

The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a sole director (the "Sole Director") only who does not need to be a shareholder of the Company.

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company (the "Sole Director") or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director.

Where the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control or the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 5.** The share capital is fixed at four hundred five thousand two hundred and sixty-eight point seventy-five Euro (EUR 405,268.75) represented by three hundred twenty thousand (320,000) class A ordinary shares having a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each (the "Class A Shares") and four thousand two hundred and fifteen (4,215) class B redeemable ordinary shares having a nominal a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each (the "Class B Shares").

The Class A Shares and the Class B Shares are individually referred to as a "Share" and together as the "Shares".

The authorized capital of the Company is set at nine million one hundred eighty-five thousand Euro (EUR 9,185,000.-) divided into seven million two hundred ninety-eight thousand (7,298,000) class A ordinary shares of a nominal value of one point twenty-five Euro each and fifty thousand (50,000) class B redeemable ordinary shares of a nominal value of one point twenty-five Euro each. The Board of Directors is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible preferred equity certificates, convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new Class A Shares and/or Class B Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders held on 22 October 2008 in the Memorial and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the articles of association or, as the case may be, by the laws for any amendment of articles of association.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the articles of association or, as the case may be, by the laws for any amendment of articles of association.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders (the "General Meeting"), voting in compliance with the quorum and majority rules set by the articles of association or, as the case may be, by the laws for any amendment of the articles of association may limit or withdraw the preferential subscription right.

The Company's Shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single Shares or two or more Shares.

The Shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may repurchase its own Shares within the limits set forth by law.

The Company may further at any time redeem all or part of the Class B Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the Company and within the limitations set forth by the laws, by the articles of association and, where applicable, any agreement to which the Company may be a party from time to time.

The price at which the relevant Class B Shares shall be redeemed in such circumstances shall be equal to the nominal value of such Class B Shares.

When entitled to do so, the Company may call for redemption, in whole or in part, of the relevant Class B Shares by notice sent by registered mail at the address which appears in the register of shareholders of the Company mentioning (i) the date of the redemption, (ii) the number of Class B Shares called for redemption, (iii) the redemption price and (iv) the method of payment of the redemption price.

In no circumstance may a shareholder request the redemption of its Class B Shares.

**Art. 6.** Except in the case of a transfer to the existing shareholders of the Company or to the Company itself (the "Permitted Transfer") the right to transfer or otherwise dispose of a Class B Share or any interest or right in or arising from a Class B Share shall be subject to the following pre-emption provisions.

Any shareholder (the «Proposed Transferor») desiring to transfer all (or part) of its Class B Shares (the «Offered Shares») shall give prior written notice to the other shareholders and the Board of Directors of the Company (a «Transfer Notice») of its intention to transfer, sell or otherwise dispose of the Offered Shares. The Transfer Notice shall include the price at which and the number of shares the Proposed Transferor proposes to transfer, the name of the potential transferee (the «Proposed Transferee»), as well as any other terms and conditions of the proposed transaction.

Upon receipt of a Transfer Notice any interested shareholder shall have the pre-emption right to purchase all (or part) of the Offered Shares. No such pre-emption right shall apply if the shareholders interested in purchasing shares from the Proposed Transferor do not, collectively or individually, propose to purchase all of the Offered Shares.

Each shareholder interested in purchasing shares from the Proposed Transferor shall give notice of its acceptance of the Transfer Notice to the Proposed Transferor and the Board of Directors of the Company within thirty (30) days of receipt of the Transfer Notice (the «Acceptance Period») specifying the number of Offered Shares it wishes to purchase.

Should more than one shareholder wish to purchase the Offered Shares, and unless the shareholders wishing to purchase the shares agree otherwise, the Offered Shares shall be purchased on a prorated basis to the purchasing shareholders' participation in the Company. If a shareholder does not reply within the Acceptance Period, that shareholder shall be deemed to have waived its pre-emption right.

In case shareholders interested in purchasing Offered Shares from the Proposed Transferor have indeed, collectively or individually, proposed to purchase all of the Offered Shares, the Proposed Transferor may by written notice to the Company and such accepting shareholders either accept such offer by the shareholders interested in purchasing Offered Shares from the Proposed Transferor or withdraw his offer to sell the Offered Shares within ten (10) days of the end of the Acceptance Period.

In case of waiver by all shareholders of their pre-emptive right or if the interested shareholders do not, collectively or individually, propose to purchase all the Offered Shares during the Acceptance Period, in which case all interested shareholders shall be deemed to have waived their pre-emption rights, the Proposed Transferor shall then be free to offer the Offered Shares to the Proposed Transferee at not less than the price stated in the Transfer Notice. Any transfer, sale or disposal by the Proposed Transferor to the Proposed Transferee following the waiver or deemed waiver of the pre-emptive right of the other shareholders shall be subject to the approval of the Board of Directors of the Company and shall be effective no later than thirty (30) days following such approval not to be unreasonably withheld.

No transfer of a share or interest in a share in violation of this article shall be valid or effective.

Any transfer of shares will be registered in the shareholders register, either in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code or by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

### Administration - Supervision

**Art. 7.** For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

**Art. 8.** The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

**Art. 9.** The Board of Directors shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be chaired by another member of the Board of Directors present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board of Directors and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board of Directors, or (ii) in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the General Meeting which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Accounting year - General meetings**

**Art. 13.** The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

**Art. 14.** In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

The notice to attend the General Meetings provided for by laws shall govern the notice for. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 15.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

**Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the General Meeting and may be distributed to the shareholders of the Company, pro rata the number of shares they held in the Company and irrespective of the class of shares. The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 17.** The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Monday of the month of May at 2 pm and for the first time in 2009. If such a day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

**Art. 18.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended."



*Costs*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 2.15 p.m.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-deux octobre,

Par devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Cartonplastgroup Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire résident à Niederranven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 avril 2008, publié le 4 juin 2008, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1372, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.435 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résident à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 octobre 2008, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Nicole Suignard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a désigné comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Senay Gurel, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

*Ordre du jour:*

1 Création de deux (2) catégories d'actions, les actions ordinaires de catégorie A et les actions ordinaires rachetables de catégorie B, ayant les droits et obligations tels que prévus suite à la refonte des statuts de la Société telle qu'indiquée sous le point 6 de cet ordre du jour.

2 Requalification des trois cent vingt mille (320.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune de la Société en trois cent vingt mille (320.000) actions ordinaires de catégorie B restant allouées aux actionnaires actuels de la Société.

3 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq mille deux-cent soixante-huit Euros et soixante-quinze cents (EUR 5.268,75) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent mille Euros (EUR 400.000) à un montant de quatre cent cinq mille deux cent soixante-huit Euros et soixante-quinze cents (EUR 405.268,75) en émettant quatre mille deux-cent-quinze (4.215) actions ordinaires rachetables de catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25) chacune et ayant les droits et privilèges tels que prévus dans la refonte envisagée des statuts de la Société comme indiqué au point 6 de cet ordre du jour.

4 Acceptation, suite à la renonciation par les actionnaires existants à leurs droits préférentiels de souscription, de la souscription par Mr Ferrante, né le 26 juillet 1952 à Naples, Italie, résidant à via Ippolito Nievo 19, Milan, Italie («Mr Ferrante») de quatre mille deux-cent-quinze (4.215) actions ordinaires rachetables de catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25), acceptation du paiement intégral en numéraires de la valeur nominale de ces nouvelles actions pour un montant de cinq mille deux cent soixante-huit Euros et soixante-quinze cents (EUR 5.268,75) et constat de l'effectivité de l'augmentation du capital social.

5 Annulation du capital social autorisé d'un montant de neuf millions cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 9.122.500,-) divisé en sept millions deux cent quatre-vingt dix-huit mille (7,298,000) d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25) chacune et création, sur rapport spécial du conseil d'administration, d'un capital autorisé d'un montant de neuf millions cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 9.185.000) divisé en sept millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille (7.298.000) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, et cinquante mille (50.000) actions ordinaires rachetables de catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, et autorisation du conseil d'administration, pendant une période se terminant

cinq (5) ans après la publication de ce procès-verbal d'assemblée générale d'actionnaires créant le capital autorisé au Mémorial C, de (i) réaliser toute augmentation du capital social, dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions ordinaires de catégorie A et/ou de nouvelles actions ordinaires rachetables de catégorie B, avec ou sans prime d'émission, contre tout paiement en espèces ou en nature, suite à l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le conseil d'administration sous les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) émettre tous droits sous toute forme selon les conditions de mandats (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou d'autres instruments similaires donnant droit à la souscription de telles actions, (iii) déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions et (iv) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors d'émissions d'actions contre paiement en espèces.

6 Refonte complète des statuts de la Société sans cependant modifier l'objet social.

7 Divers.

(i) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par tous les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(ii) Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants, le bureau et le notaire instrumentant resteront pareillement annexées aux présentes pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(iv) La présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(v) Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de créer deux (2) catégories d'actions, les actions ordinaires de catégorie A et les actions ordinaires rachetables de catégorie B, ayant les droits et obligations tels que prévus suite à la refonte des statuts de la Société telle qu'indiquée sous la sixième résolution.

#### *Seconde résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de requalifier les trois cent vingt mille (320.000) actions existantes d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune de la Société en trois cent vingt mille (320.000) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, restant allouées dans les mêmes proportions aux actionnaires actuels de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille deux-cent soixante-huit Euros et soixante-quinze cents (EUR 5.268,75) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent mille Euros (EUR 400.000) à un montant de quatre cent cinq mille deux cent soixante-huit Euros et soixante-quinze cents (EUR 405.268,75) en émettant quatre mille deux cent quinze (4.215) actions ordinaires rachetables de catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25) chacune et ayant les droits et privilèges tels que prévus dans la refonte envisagée des statuts de la Société telle qu'indiquée sous la sixième résolution.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite Madame Senay Gurel prénommée, s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Monsieur Ferrante, précité,

en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 20 octobre 2008.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Mr Ferrante à quatre mille deux cent quinze (4.215) actions ordinaires rachetables de catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25) chacune et libérer intégralement les nouvelles actions ainsi souscrites par un apport en numéraires de cinq mille deux cent soixante-huit Euros et soixante quinze cents (EUR 5.268,75).

Preuve d'un tel paiement a été fournie au notaire instrumentant et le montant de cinq mille deux cent soixante-huit Euros et soixante quinze cents (5.268,75) est à présent à la disposition de la Société.

#### *Quatrième résolution*

Ensuite, et après avoir dûment constaté la renonciation par les actionnaires existants à leurs droits préférentiels de souscription, l'assemblée générale des actionnaires a décidé (i) d'accepter la souscription et le paiement par Mr Ferrante,

(ii) d'allouer les quatre mille deux cent quinze (4.215) nouvelles actions rachetables de catégorie B à Mr Ferrante et (iii) de constater l'effectivité de l'augmentation de capital.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a pris acte du rapport préparé par le conseil d'administration de la Société en conformité avec l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, lequel rapport restera annexé au présent acte.

L'assemblée générale des actionnaires a ensuite décidé d'annuler le capital autorisé existant d'un montant de neuf millions cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 9.122.500,-) divisé en sept millions deux cent quatre-vingt dix-huit mille (7.298.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et de créer un capital autorisé d'un montant de neuf millions cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 9.185.000) divisé en sept millions deux cent quatre-vingt dix-huit mille (7.298.000) actions ordinaires de catégories A d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et de cinquante mille (50.000) actions ordinaires rachetables de catégories B d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, ainsi que d'autoriser le conseil d'administration, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication du procès-verbal de l'assemblée générale d'actionnaires créant le capital autorisé dans le Mémorial C, de (i) réaliser toute augmentation du capital social, dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions ordinaires de catégorie A et/ou de nouvelles actions ordinaires rachetables de catégorie B, avec ou sans prime d'émission, contre tout paiement en espèces ou en nature, suite à l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le conseil d'administration sous les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) émettre tous droits sous toute forme selon les conditions de mandats (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou d'autres instruments similaires donnant droit à la souscription de telles actions, (iii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions et (iv) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors d'émissions d'actions contre paiement en espèces

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de procéder à la refonte complète des statuts de la Société de manière à refléter entre autres les résolutions ci-dessus mais sans modifier l'objet social:

En conséquence, les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

#### **«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Cartonplastgroup Holding S.A." ci-après, la Société.

La Société peut avoir un associé unique (l'«Associé Unique») ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'«Administrateur unique») seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique (l'«Administrateur unique»), selon le cas.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent et cinq mille deux cent soixante-huit Euros et soixante quinze cents (EUR 405.268,75) divisé en trois cent vingt mille (320.000) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (les «Actions de Catégorie A») et quatre mille deux cent quinze (4.215) actions ordinaires rachetables de catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (les «Actions de Catégorie B»).

Les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B sont désignées, de façon individuelle, comme une «Action» et, ensemble, comme les «Actions».

Le capital autorisé de la Société est fixé à neuf millions cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 9.185.000,-) divisé en sept millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille (7.298.000) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cent cent (EUR 1,25) chacune et cinquante mille actions ordinaires rachetables de catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune. Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droit de souscription et/ou de droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre, d'obligations ou instruments similaires tels qu'émis de temps en temps par la Société, par l'émission d'Actions de Catégorie A et/ou d'Actions de Catégorie B, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 octobre 2008 au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.

Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires (L'«Assemblée Générale») délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Les actions de la Société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

La Société peut, par la suite à tout moment, racheter tout ou partie des Actions de Catégorie B lorsque le Conseil d'Administration considère que c'est dans le meilleur intérêt de la Société et conformément aux limitations fixées par la Loi et les Statuts, et quand applicables, tout accord auquel la société peut être partie de temps en temps.

Le prix auquel les Actions de Catégorie B visées seront rachetées dans ces circonstances sera égal à la valeur nominale de ces Actions de Catégorie B.

Lorsqu'il sera possible, la Société peut demander le rachat, en tout ou en partie, des Actions de catégorie B concernées par lettre de préavis envoyée avec accusé de réception à l'adresse qui apparaît dans le registre des actionnaires de la Société mentionnant (i) la date du rachat, (ii) le nombre d'Actions de Catégorie B rachetées, (iii) le prix de rachat et (iv) la méthode de paiement du prix de rachat.

En aucun cas, un actionnaire peut demander le rachat de ses propres Actions de Catégorie B.

**Art. 6.** Excepté dans le cas d'un transfert aux actionnaires existants de la Société ou à la Société elle-même (le «Transfert Autorisé»), le droit de transférer ou autrement de disposer d'une Action de Catégorie B ou de tout intérêt ou droit provenant d'une Action de Catégorie B pourra être assujéti aux dispositions suivantes sur la préemption.

Tout actionnaire (l'«Actionnaire Cédant») qui souhaite céder toutes (ou partie) de ses actions (les «Actions Offertes») notifiera son intention de transférer, céder ou autrement disposer des Actions Offertes par écrit aux autres actionnaires et au Conseil d'Administration de la Société (la «Notice de Cession»). La Notice de Cession indiquera le prix auquel l'Actionnaire Cédant désire vendre ainsi que le nombre d'actions qu'il souhaite céder, le nom de l'acquéreur potentiel (l'«Acquéreur Potentiel»), ainsi que toutes les autres conditions de l'opération proposée.

Sur réception d'une Notice de Cession, chaque actionnaire intéressé aura un droit de préemption au titre de toutes (ou partie) des Actions Offertes. Aucun droit de préemption n'existe, si les actionnaires intéressés à acheter des actions de l'Actionnaire Cédant ne proposent pas, individuellement ou conjointement, d'acheter toutes les Actions Offertes.

Chaque actionnaire intéressé à acheter des actions de l'Actionnaire Cédant notifiera son acceptation de la Notice de Cession à l'Actionnaire Cédant et au Conseil d'Administration de la Société endéans les trente (30) jours de la réception de la Notice de Cession (la «Période d'Acceptation») en indiquant le nombre d'Actions Offertes qu'il souhaite acquérir.

Au cas où plus d'un actionnaire désire acheter les Actions Offertes et à moins que les actionnaires désireux d'acheter n'en conviennent autrement, les Actions Offertes seront achetées au prorata de la participation de l'actionnaire acquéreur dans la Société. Au cas où un actionnaire ne répond pas dans la Période d'Acceptation, celui-ci sera réputé avoir renoncé à son droit de préemption.

Au cas où des actionnaires intéressés à acheter des Actions Offertes de l'Actionnaire Cédant ont en effet, individuellement ou conjointement, offert d'acheter toutes les Actions Offertes, l'Actionnaire Cédant peut par écrit notifier à la Société et à ces actionnaires qui ont accepté d'acheter les Actions Offertes de l'Actionnaire Cédant, soit son acceptation de l'offre de ces actionnaires, soit sa rétractation de son offre de vendre les Actions Offertes endéans les dix (10) jours de la fin de la Période d'Acceptation.

En cas de renonciation par tous les actionnaires à leur droit de préemption ou si les actionnaires intéressés n'ont pas, individuellement ou conjointement, proposé d'acquérir toutes les Actions Offertes pendant la Période d'Acceptation, auquel cas tous les actionnaires intéressés sont censés avoir renoncé à leur droit de préemption, l'Actionnaire Cédant sera libre d'offrir les Actions Offertes à l'Acquéreur Potentiel à un prix qui ne sera pas inférieur à celui indiqué dans la Notice de Cession. Toute cession, vente ou autre disposition de l'Actionnaire Cédant en faveur de l'Acquéreur Potentiel, suite à une renonciation, effective ou réputée, à leur droit de préemption par les actionnaires sera sujette à l'approbation du Conseil d'Administration de la Société et sera effective au plus tard trente (30) jours suivant cette approbation, qui ne pourra être refusée de manière déraisonnable.

Aucune cession d'action en violation de cet article ne sera valable ou effective.

Tous les transferts d'actions seront inscrits au registre des actionnaires soit suivant les règles sur le transport des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois soit par déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

### Administration - Surveillance

**Art. 7.** Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, selon les cas.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux Conseils d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'Administrateur Unique.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** La Société est engagée en toute circonstances par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou, selon le cas (ii) par la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, toutefois dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs réviseurs, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2008.

**Art. 14.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des Assemblées Générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'Assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 15.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital de la Société.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale et peut être distribué aux actionnaires de la Société, au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société et indépendamment de la catégorie d'actions. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon les cas, est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 17.** L'Assemblée Générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième lundi du mois de mai à 14 heures et pour la première fois en 2009 au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 14.15 heures.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg par le notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Suignard, B. Tassigny, S. Gurel, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2008, LAC/2008/43456. — Reçu à 0,50%: vingt-six euros trente-quatre cents (EUR 26,34).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008143210/220/703.

(080168207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

#### **Vitrotech SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3543 Dudelange, 24, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 84.378.

L'an deux mille huit, le quinze octobre.

Par devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "VITROTECH S.A." avec siège social à Pétange, 62, route de Luxembourg,

inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 84.378,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 151 du 17 février 2000,

et dont les statuts ont été modifiés en vertu d'une assemblée générale extraordinaire actée par le prédit notaire Georges d'Huart en date du 09 octobre 2001, publiée au Mémorial C numéro 346 du 02 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Yvo MERLI, administrateur de sociétés, demeurant à B-5651 Walcourt.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Koe-rich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Monsieur le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence sus-mentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote les résolutions suivantes, approuvées à l'unanimité:

Transfert du siège:

Le siège de la société est transféré à L-3543 Dudelange, 24, rue Pasteur.

La première phrase de l'article 2 des statuts sera libellée comme suit:

«Le siège de la société est établi à Dudelange.»

Actionnariat:

L'assemblée prend acte de la cession d'action intervenue entre Monsieur Eric MERLI et Monsieur Yvo MERLI, faisant de Monsieur Yvo MERLI l'actionnaire unique de la société.

Pouvoirs de signature:

Dès lors, l'assemblée met les statuts en concordance avec la situation de la société et modifie les articles suivants des statuts comme suit:

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

*Administrateurs:*

L'assemblée prend acte de la démission de Comptafisc S.A. et de Monsieur Marc PONCELET de leurs fonctions d'administrateurs.

Monsieur Yvo MERLI devient dès lors administrateur unique avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toutes circonstances, et ce pour une durée de six années.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à 15h30.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. MERLI, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 17 octobre 2008. Relation: CAP/2008/3173. — Reçu douze euros. 12,- €.

*Le Receveur (signé): I. Neu.*

Pour copie conforme, délivrée au papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 22 octobre 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008143211/225/67.

(080168075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

---

**Bear Stearns Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 67.156.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 septembre 2008*

En date du 25 septembre 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ne pas renouveler les mandats de Madame Margo Cook et de Monsieur John Geissingen en qualité d'Administrateurs

- d'élire Monsieur Jacques Elvinger en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée

- d'élire Monsieur Jon P. Griffin, JPMorgan Asset Management Europe (JPMAME) Luxembourg, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, et Monsieur Graham A. Goodhew, JPMorgan Asset Management (Europe) SARL, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009, en remplacement de Madame Margo Cook et Monsieur John Geissingen, démissionnaires



- de renouveler le mandat de Monsieur Jacques Elvinger en qualité d'Administrateur pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008143297/1024/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03487. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

**Circle EU Holding S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. Mont d'Or S.A.).**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 30.949.

L'an deux mille huit, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "MONT D'OR S.A." avec siège social à Mamer, 106, route d'Arlon,

inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 30.949,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 19 juin 1989, publié au Mémorial C numéro 342 du 22 novembre 1989,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 500 du 09 mars 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur J.O.H. VAN CRUGTEN.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anja PAULISSEN.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre SCHONG.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Monsieur le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote les résolutions suivantes, approuvées à l'unanimité:

*Dénomination*

La société aura désormais la dénomination de Circle EU Holding S.A..

L'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié en conséquence:

Version française: La société adopte la dénomination sociale de Circle EU Holding S.A.

Version anglaise: The Company will exist under the name of Circle EU Holding S.A.

*Pouvoirs de signature*

L'assemblée entend adapter les statuts de la société à l'éventualité d'un actionnaire unique.

Dès lors, les articles 6, 9 et 10 des statuts sont remplacés par les textes suivants:

Version française:

**Art. 6.** Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique de la Société (ci-après, l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur restant, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 9.** La Société est engagée, en toutes circonstances, y compris dans le cadre de la gestion journalière, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) par la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (in) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Version anglaise:

**Art. 6.** For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new members of the Board in addition to the then existing Sole Director. Each member of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

**Art. 9.** The Company shall be bound towards third parties in all matters, including the daily management, by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 10.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

*Administrateurs:*

L'assemblée accepte la démission de:

Van Lanschot Management S.A. avec siège à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 38.991 et

Van Lanschot Corporate Services S.A. avec siège à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 38.990, de leurs fonctions d'administrateurs.

Monsieur Cornelis Wilhelmus Johannes Maria VAN ERP, né à Maasdriel, Pays-Bas, le 19 août 1951, demeurant à L-1159 Luxembourg, 5, rue Avalon, devient l'administrateur unique de la société avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toutes circonstances et pour une durée de six années.

*Commissaire aux comptes:*

L'assemblée accepte la démission de la société Van Lanschot Trust Company (Luxembourg) S.A. avec siège à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 35.270 de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en remplacement:

Aaco s.à r.l. avec siège à L-1520 Luxembourg, 23, Val Fleuri (RCSL B 88.833) pour une durée d'un an.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à 11h15.

Dont acte, fait et passé à Mamer, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Van Cruyten, A. Paulissen, J-P. Schong, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 20 octobre 2008. Relation: CAP/2008/3206. — Reçu douze euros. 12,- €.

*Le Receveur (signé):* I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 23 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008143213/225/120.

(080168089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

### **Alphabet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 133.414.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 18 août 2008 à 10.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Sylvain DEVI-CO, Président, de Monsieur Joseph WINANDY, 92, rue de l'Horizon, Itzig et de COSAFIN S.A., ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de FIDUCIAIRE HRT.
- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31.12.2008.

Pour copie conforme

Signature

*Le président de l'Assemblée*

Référence de publication: 2008143284/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09232. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080168611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

### **Born, Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 114.096.

In the year two thousand eight, on the twenty-eighth of October.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Pierre-Yves Champagnon, employee, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxy-holder of the Board of Directors of the société anonyme "BORN", registered with the R.C.S. Luxembourg section B number 114096, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, incorporated under the denomination of BNK 4 S.A. by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, enacted on 29th December, 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 865 of May 3, 2006;

by virtue of the authority conferred on him by decision of the Board of Directors, taken at its meeting of October 14, 2008, and a proxy given on October 20, 2008,

an extract of the minutes of the said meeting, and the proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the attesting notary public to record his declarations and statements which follow:

I.- The subscribed share capital of the prenamed société anonyme "BORN", amounts currently to € 48,860 (forty-eight thousand eight hundred and sixty euros), represented by 4,886 (four thousand eight hundred and eighty-six) shares with a par value of € 10 (ten euros) each, all fully paid up.

II.- On terms of article five of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at thirty million euros (€ 30,000,000.-) represented by three million (3,000,000) shares with a nominal value of ten euro (€ 10.-) per share and the Board of Directors has been authorized during a period expiring five years after the date of incorporation of the corporation to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital, article five of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- The Board of Directors, in its meeting of the 14th October 2008 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of € 1,070.- (one thousand seventy euros) so as to raise the subscribed capital from its present amount up to € 49,930 (forty-nine thousand nine hundred and thirty euros), by the creation and issue of 107 (one hundred and seven) new shares with a par value of € 10.- (ten euros) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

IV.- All the existing shareholders having waived their preferential right to subscribe, the Board of Directors has allowed to the subscription of the total new shares as follows:

two (2) new shares by Digitalents S. à r.l., having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, against payment of fourteen thousand seven hundred and thirty-six Euro (EUR 14,736.-),

two (2) new shares by Successborne Investments Limited, having its registered office at 29A Annis Komnini Street, 1061 Nicosia, Cyprus, against payment of fourteen thousand seven hundred and thirty-six Euro (EUR 14,736.-),

one (1) new share by Lybra S. à r.l., having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, against payment of seven thousand three hundred and sixty-eight Euro (EUR 7,368.-),

twenty-four (24) new shares by Bolloré S.A., having its registered office at Ode - 29500 Ergué-Gabéric, France, against payment of two hundred and twenty-one thousand forty Euro (EUR 221,040.-),

fifty-four (54) new shares by Dr. Petra Orenstein, residing at Lilienthalallee 9, 60487 Frankfurt, Germany, against payment of four hundred and ninety-seven thousand three hundred and forty Euro (EUR 497,340.-),

twenty-four (24) new shares by Madomit, a société civile, having its registered office at 7, rue Benjamin Godart, F-75116 Paris, France, against payment of two hundred and twenty-one thousand forty Euro (EUR 221,040.-),

V.- The one hundred and seven (107) new shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers, and fully paid up as well as the share issue premium by contribution in cash in a banking account of the Company, so that a total amount of nine hundred and seventy-six thousand two hundred and sixty Euro (€ 976,260.-) has been put at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for renunciations, subscriptions and payments.

#### *Allocation*

One thousand and seventy Euro (€ 1,070.-) are allocated to the share capital and the balance, nine hundred and seventy-five thousand one hundred and ninety Euro (€ 975,190.-) as aggregated share premium.

VI.- Following the realization of this authorized increase of the share capital, article five, paragraph one of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is set at € 49,930 (forty-nine thousand nine hundred and thirty euros), represented by 4,993 (four thousand nine hundred and ninety-three) shares with a par value of € 10 (ten euros) each, carrying one voting right in the general assembly."

#### *Expenses*

The expenses, encumbant on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately EUR 8,500.-.

#### *Prevailing language*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### A COMPARU:

Monsieur Pierre-Yves Champagnon, employé privé, demeurant à Luxembourg;

(ci-après "le mandataire"), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "BORN", ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, constituée sous la dénomination de BNK4 S.A. par acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 865 du 3 mai 2006;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 14 octobre 2008; et une procuration délivrée le 20 octobre 2008,

un extrait du procès-verbal de la dite réunion ainsi que la procuration, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Le capital social de la société anonyme "BORN", prédésignée, s'élève actuellement à € 48.860,- (quarante-huit mille huit cent soixante euros), représenté par 4.886 (quatre mille huit cent quatre-vingt-six) actions d'une valeur nominale de € 10,- (dix euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à € 30.000.000,- (trente millions d'euros) représenté par 3.000.000 (trois millions) d'actions d'une valeur nominale de € 10,- (dix euros) chacune et le conseil d'administration a été autorisé à décider, pendant une période expirant cinq ans après la date de constitution de la Société, à augmenter le capital souscrit, en une ou plusieurs fois, dans les limites du capital autorisé, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 14 octobre 2008 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de € 1.070,- (mille soixante-dix euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel à € 49.930 (quarante-neuf mille neuf cent trente euros), par la création et l'émission de 107 (cent sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de € 10,- (dix euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Les actionnaires existants ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles comme suit:

deux (2) actions nouvelles par Digitalents S. à r.l., ayant son siège à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, contre paiement d'un montant de quatorze mille sept cent trente-six Euros (EUR 14.736,-)

deux (2) actions nouvelles par Successborne Investments Limited, ayant son siège à 29A Annis Komninis Street, 1061 Nicosia, Chypre, contre paiement de quatorze mille sept cent trente-six Euros (EUR 14.736,-),

une (1) action nouvelle par Lybra S. à r.l., ayant son siège à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, contre paiement de sept mille trois cent soixante-huit Euros (EUR 7.368,-),

vingt-quatre (24) actions nouvelles par Bolloré S.A. ayant son siège à Ode-29500 Ergué-Gabéric, France, contre paiement de deux cent vingt et un mille quarante Euros (EUR 221.040,-),

cinquante-quatre (54) actions nouvelles par Dr. Petra Orenstein, demeurant à Lilienthalallee 9, 60487 Francfort, Allemagne, contre paiement de quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent quarante Euros (EUR 497.340,-),

vingt-quatre (24) actions nouvelles par Madomit, une société civile, ayant son siège social à 7, rue Benjamin Godart, F-75116 Paris, France, contre paiement de deux cent vingt et un mille quarante Euros (EUR 221.040,-),

V.- Les cent sept (107) nouvelles actions ont été intégralement souscrites par les souscripteurs prénommés, et libérées intégralement ensemble avec les primes d'émission en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la Société, de telle sorte que la somme totale de neuf cent soixante-seize mille deux cent soixante Euros (EUR 976.260,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

#### *Affectation*

Mille soixante-dix Euros (€ 1.070,-) sont affectés au capital social et le solde de neuf cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-dix Euros (€ 975.190,-) en tant que prime d'émission globale.

VI.- Suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à € 49.930,- (quarante-neuf mille neuf cent trente euros), représenté par 4.993 (quatre mille neuf cent quatre-vingt-treize) actions d'une valeur nominale de € 10,- (dix euros) chacune, entièrement libérées."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 8.500,-.

135790

*Version prépondérante*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P-Y. CHAMPAGNON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2008, Relation: LAC/2008/44644. — Reçu quatre mille huit cent quatre-vingt-un euros trente cents (4881,30 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008144278/242/143.

(080169830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

---

**Royale Neuve IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.480.

*Décision du Conseil de Gérance*

La Gérance informe du transfert en date du 1<sup>er</sup> août 2008 de 100 parts sociales sans désignation de valeur nominale, conformément à la signature du contrat de cession daté du même jour, de BNP Paribas Luxembourg (le Cédant), RCS B 6.754 ayant son siège social au 10, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg en faveur de DEKABANK DEUTSCHE GIRO-ZENTRALE Luxembourg S.A. (le Cessionnaire), RCS B 9.462 ayant son siège social au 38, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

*Pour le Conseil de Gérance*

N. DIDIER / S. MAJCHRZAK

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2008143286/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09218. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Spaluxe S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 137.492.

*Résolutions prises par le conseil d'administration de la société*

1) Madame Sebastiana Gerardina RIZZO, née le 8 mars 1962 à Catania (Italie), demeurant à L-5870 ALZINGEN, 5C, rue de Syren

est révoquée de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet au 07/11/2008

2) Monsieur Gianluca FASANO, né le 22 février 1969 à Bagnacavallo (Italie), demeurant à L-1159 LUXEMBOURG, 4, rue d'Avalon

est révoqué de sa fonction d'administrateur avec effet au 07/11/2008

3) Madame Giovanna SABINO, née le 10 mai 1963 à Turi/Bari (Italie), demeurant à L-8280 KEHLEN, 24, rue de Kopstal

4) Monsieur Alberto SABINO, né le 13 septembre 1978 à Luxembourg (G.-D. Luxembourg), demeurant à L-7258 HELMSANGE, 2, rue des Pommiers

sont nommés nouveaux administrateurs avec effet au 08/11/2008.

Luxembourg, le 07/11/2008.

*Pour le Conseil d'Administration de la SPALUXE S.A.*

Maître Jean-Paul NOESEN

*Avocat à la Cour*

Référence de publication: 2008143331/292/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04963. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080168974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Energy Standard Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 75.834.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2008144019/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04899. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080169365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

---

**World Power Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.747.950,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2008144017/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03543. - Reçu 34,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080169211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

---

**IFCI New Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.548.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 octobre 2008*

*Résolution*

Suite à la démission de Montbrun Révision S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes l'assemblée décide de nommer:

*Commissaire aux comptes:*

- Picigiemme Sàrl, ayant son siège social au 38, Haerebiërg, L-6868 Wecker à Luxembourg.

Le mandat viendra à échéance à l'assemblée qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Pour extrait conforme

*Signature*

Référence de publication: 2008143327/9120/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05231. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080169025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Soria S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.338.

—  
*Extrait rectificatif des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à Luxembourg le 4 septembre 2008*

Il y a lieu de lire:

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale accepte la démission de:

\* Mme Claudia Schweich, née le 01/08/1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes de ses fonctions d'administrateur;

- L'Assemblée Générale n'a pas reconduit le mandat de:

\* Parfinindus S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 56.469 et ayant son siège social au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, dans ses fonctions de Commissaire aux comptes;

- L'Assemblée Générale décide de nommer:

\* M. Thierry Grosjean né le 03/08/1975 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, en tant que nouvel Administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, jusqu'à la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2008;

\* Khonen & Associés S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.190 et ayant son siège social au 66, rue Adélaïde, L-2128 Luxembourg, aux fonctions de Commissaire aux comptes, jusqu'à la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2008;

- L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de:

\* M. Renaud Labye, né le 11 septembre 1977, à Liège, (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes en tant qu'administrateur;

\* Mlle Bouchra Akhertous, née le 8 octobre 1974, à Mont-Saint-Martin, (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes en tant qu'administrateur;

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Soria S.A.*

*Signature*

*Un mandataire*

Au lieu de:

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale accepte la démission de:

\* Mme Claudia Schweich, née le 01/08/1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes de ses fonctions d'administrateur;

- L'Assemblée Générale n'a pas reconduit le mandat de:

\* Parfinindus S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 56.469 et ayant son siège social au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, dans ses fonctions de Commissaire aux comptes;

- L'Assemblée Générale décide de nommer:

\* M. Thierry Grosjean né le 03/08/1975 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, en tant que nouvel Administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire et ce pour une durée indéterminée.

\* Khonen & Associés S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.190 et ayant son siège social au 66, rue Adélaïde, L-2128 Luxembourg, aux fonctions de Commissaire aux comptes, jusqu'à la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Soria S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008143309/1735/53.

(080168865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---